

La longue marche de la Défense antimissiles

François Géré

DANS **ÉTUDES** 2001/4 Tome 394 , PAGES 441 À 454
ÉDITIONS **S.E.R.**

ISSN 0014-1941

DOI 10.3917/etu.944.0441

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-etudes-2001-4-page-441?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La longue marche de la Défense antimissiles

FRANÇOIS GÉRÉ

*Et vaillamment,
il continua sa chevauchée
en quête de l'Eldorado*
EDGAR ALLAN POE

Quelles décisions le nouvel Exécutif américain prépare-t-il en matière de Défense stratégique? La question relève à la fois de choix politiques, d'options économiques, de capacités techniques. Pour présenter ces perspectives complexes, qui s'inscrivent dans une histoire à rebondissements et peuvent se révéler lourdes de conséquences de tous ordres, *Etudes* a fait appel à un spécialiste. Dossier « techniquement aride », dit-il lui-même; une présentation précise en était pourtant nécessaire, en raison des défis et des enjeux qui y sont liés (NDLR).

POUR COMPRENDRE ce dossier techniquement aride et politiquement subtil que constitue la NMD*, l'analyse doit prendre en compte l'évolution simultanée et partiellement concordante

* Sigles les plus fréquents utilisés : ABM, Anti Ballistic Missile – ADM, Armes de destruction massive – BMDO, Ballistic Missile Defense Organization – BPI, Boost Phase Interception – NMD, National Missile Defense – NSA, National Security Agency – TMD, Theater Missile Defense – THAADs, Theater High Altitude Area Defense System – SALT, Strategic Arms Limitation Treaty – START, Strategic Arms Reduction Treaty – SDIO, Strategic Defense Initiative Organization.

de deux catégories de phénomènes : la première est celle d'une entreprise longue qui accompagne depuis plus de quarante ans l'évolution de la stratégie militaire des Etats-Unis ; la seconde correspond aux épiphénomènes qui, aux yeux du grand public, manifestent l'existence de ce mouvement de fond. D'initiatives stratégiques en rapports sur les menaces, la Défense antimissiles donne le sentiment d'une progression inexorable, mais hésitante et extrêmement lente, qu'explique l'ambition de l'objectif visé. L'ampleur du défi technologique de très longue durée est en effet tel qu'il est inévitablement affecté par les aléas de la conjoncture, sans que le progrès en soit jamais interrompu.

LA SAGA

Le « National Missile Defense Act »

Au mois de février 1999, le Congrès vote à la quasi-unanimité le *National Missile Defense Act* (NMD Act). Comment en est-on arrivé là ? Revenons légèrement an arrière, en novembre 1994, date de la victoire des Républicains au Congrès qui relance l'effort en faveur de la défense stratégique ; sans grands résultats immédiats, car le Pentagone, alors dirigé par M. William Perry, est en mesure de formuler une stratégie cohérente qui repose sur la dissuasion nucléaire et le *arms control*. C'est pourquoi, en 1997, l'ancien ministre de la Défense du président Gerald Ford — aujourd'hui chargé de cette même fonction par George W. Bush —, M. Rumsfeld, se voit confier la présidence d'une commission bipartisane destinée à évaluer la menace des missiles balistiques dans le monde.

Le rapport Rumsfeld traite de la « menace » en termes de capacités techniques ; il ne considère aucunement les finalités politiques et les motivations stratégiques des différents Etats incriminés. Il ne dit rien non plus sur les moyens de pallier cette menace. Rendu public en mai 1998, le Rapport comporte deux conclusions majeures : la menace progresse rapidement ; à brève échéance, elle peut mettre en danger le territoire des Etats-Unis. Les Services de renseignements américains ne sont pas en mesure de la détecter à temps.

Le Rapport fait donc figure, à juste titre, de coup mortel porté à l'approche stratégique de l'administration Clinton depuis 1993. Cependant, il n'aurait probablement pas suffi à ébranler la

position de l'Exécutif, fortement soutenu par les militaires, si un concours de circonstances fortuit ne s'était présenté. Le président Clinton, qui échappe d'extrême justesse à une procédure d'*impeachment* en raison de son parjure dans l'affaire Lewinski, n'est plus en mesure de résister aux pressions du Congrès. Par ailleurs, le contexte international favorise l'inquiétude et semble confirmer les conclusions du rapport Rumsfeld. Ce sont d'abord les essais nucléaires indiens, puis pakistanais, en mai 1998. Plus grave encore, intervient le tir d'un missile nord-coréen fin août 1998. Il s'agit en fait d'une fusée destinée à placer sur orbite un petit satellite de communication. Semblable au Spoutnik de 1957, il provoque une réaction presque identique. La Corée du Nord peut atteindre le territoire des Etats-Unis, notamment l'Alaska. Désormais, le danger est « clair et présent ».

Et c'est ainsi que le président Clinton accepte, à contre-cœur, le *NMD Act*. Le texte, minutieusement rédigé, enjoint le déploiement rapide d'une défense antimissiles sitôt qu'elle sera « techniquement réalisable ». Cette précaution sémantique est renforcée par un ensemble de conditions qui doivent permettre au Président de prendre une « bonne » décision, à savoir : le coût du programme ; la faisabilité technique que devait démontrer une série d'essais ; le respect des différents accords de *arms control*, tout particulièrement le traité ABM ; enfin, l'évolution de la menace. Or, aucune de ces quatre conditions n'ayant été réalisée, suite à l'échec du troisième essai dans l'été 2000, le Président choisit de reporter la décision de déploiement qui incombe désormais au nouvel élu, G. W. Bush. Fin d'un épisode que bien d'autres, on va le voir, avaient précédé.

I Les antécédents

Outre les radars et les moyens de calcul très perfectionnés en cours de mise au point, les Américains ont, pour se protéger, étudié deux catégories de missiles. Les uns, de type Nike Zeus, sont à longue portée et destinés à intercepter les missiles assaillants en dehors de l'atmosphère. Les autres, dénommés Sprint, n'ont qu'une portée réduite... On dit que leur protection est ponctuelle et terminale.

De quand date ce texte ? De février 1968. Paru dans la *Revue de Défense Nationale*, il dresse un bilan très précis des réalisations américaines dans le domaine de la défense antimissiles depuis 1960. La raison de la publication de cette étude est « la décision américaine du 18 septembre 1967 de déployer, principa-

lement contre la menace chinoise, un système antimissiles limité ». Or, cette « décision », en raison du coût exorbitant et de l'inefficacité par trop évidente des moyens réalisables, fut suspendue *sine die*. L'administration Nixon préféra s'en remettre à une négociation avec les Soviétiques, d'où sortirent, étroitement liés, les traités dits de *arms control*, SALT I et ABM, en 1972.

Ce n'est pourtant que partie remise, puisqu'en 1983 Reagan lance l'Initiative de Défense Stratégique, fondée sur le principe d'un bouclier spatial comportant trois niveaux d'interception — en phase propulsée, dans l'espace extra-atmosphérique, et en rentrée dans l'atmosphère — capables de détruire les 10 000 charges nucléaires assaillantes.

En 1990, la guerre froide prenant fin, l'administration Bush révisait à la baisse la SDI, désormais baptisée *Global Protection Against Limited Strikes*. Que signifiait alors *limited*? Grosso modo, un tir « accidentel » de 200 missiles, ce qui restait très ambitieux. Car, pour espérer atteindre une efficacité relative, ces deux programmes supposaient la mise en orbite de constellations d'intercepteurs basés dans l'espace extra-atmosphérique (type *Brilliant Pebbles*) et une architecture complète de satellites en haute et basse altitude (*Brilliant Eyes*). Ces projets étaient davantage des stimulants pour la recherche que des programmes destinés à se matérialiser. Si les dollars étaient réels (un peu plus de 3 milliards par an), les objets restaient parfaitement virtuels.

De fait, l'administration Clinton, sollicitée par des réalités plus tangibles, décida d'infléchir le cours donné à ces activités. En 1993, le SDIO était dissous et remplacé par le BMDO, organisme nettement moins puissant, dont l'activité était réorientée sur la priorité du moment : la défense antimissiles de théâtre, ou TMD. La guerre du Golfe, il est vrai, venait de révéler la réalité des Scuds irakiens. Ces missiles rustiques (un unique étage, une portée de 500 km) avaient été tirés contre l'Arabie Saoudite et Israël. Les pertes furent minimes, mais l'effet psycho-politique fut considérable. Pour faire face, dans l'improvisation, l'US Army leur opposa les Patriot. Les médiocres performances du système, qui n'était en réalité qu'une défense anti-aérienne améliorée, avaient conduit à relancer les programmes antimissiles de théâtre, fort nombreux, déjà existants. Parmi ces programmes, mentionnons : le Standard M III, qui doit équiper les navires de la classe Aegis, dotés du radar du même nom ; le THAADs, programme ambitieux et ambigu, système à la fois endo- et exo-

atmosphérique, qui permet la destruction de l'assaillant par impact direct (*hit to kill*). Les essais désastreux (aucune interception avant le dixième essai) ont montré que la conception générale du système était à revoir. En revanche, l'amélioration du Patriot, à travers le PAC 2 et le PAC 3, suggère l'acquisition d'une capacité limitée, mais non négligeable. Pour ne pas être en reste, l'Air Force revigorait un programme très complexe et coûteux (l'ABL : *Airborne Laser*), destiné à intercepter le missile dans sa phase ascensionnelle par le tir d'un rayon laser chimique installé sur un avion.

Le Congrès n'avait certes rien à redire contre ces programmes. Mais, destinés aux opérations extérieures, ils faisaient négliger la défense du territoire national qui, en 1999, est redevenue une priorité.

LES MOYENS ET LES MENACES

Les objectifs sur vingt ans

Les objectifs déclarés de la NMD sont de doter les Etats-Unis d'une capacité de défense limitée, contre un petit nombre de missiles simples, tirés par des Etats renégats. Néanmoins, le programme se veut évolutif sur les vingt années à venir. En décembre 1998, le BMDO définissait trois niveaux techniques de capacités (C 1, C 2, C 3) par rapport à trois niveaux de menace¹.

– C 1 : la première architecture est prévue pour 2005/2006. Elle comporte 20 intercepteurs terrestres et un radar en bande X, basé à Shemya (Alaska). L'ensemble est censé s'accompagner d'un renforcement des capacités de cinq sites radars d'alerte avancée implantés notamment au Groenland (Thulé) et au Royaume-Uni (Fylingdales). Cela pose le problème de l'acceptation par les Alliés².

1. DOD, Joint Program Office, *NMD Program Update*, for CSIS briefing, 18 décembre 1998.

2. Or le radar de Thulé a récemment créé des problèmes. L'accord américano-danois de 1951 a provoqué l'expulsion des Eskimos, qui aujourd'hui réclament des dommages et intérêts. Le gouvernement danois « soutient le projet américain, sous réserve qu'il ne crée pas de difficultés avec la Russie ».

– C 2 : le deuxième système, prévu aux alentours de 2010, comporterait 100 intercepteurs au sol.

– C 3 : la troisième phase (2015) comporterait deux sites, soit au moins 2 x 100 intercepteurs. Un nombre encore à déterminer de radars en bande X et, surtout, la composante en orbite basse, permettant un suivi trajectographique plus précis, s'y ajouteraient. Cette dernière architecture devrait permettre de contrer « plusieurs dizaines » de têtes accompagnées d'éléments complexes d'aide à la pénétration. A noter que le terme utilisé par le BMDO est *many*, soit un grand nombre, mais sans plus de précisions. La défense ne serait plus seulement orientée vers la Corée du Nord, mais elle regarderait aussi en direction du Moyen-Orient, plus particulièrement de l'Iran. Parvenu à ce stade, il paraît certain qu'il faudrait disposer de capacités de suivi trajectographique fournies par une constellation de satellites en orbite basse, de type *Brilliant Eyes*.

On revient donc aux ambitions de 1990, qui supposent la corrélation entre les armes basées à terre et les moyens d'alerte précoce et de suivi de trajectoire basés dans l'espace.

I Les obstacles techniques et stratégiques

Au discours volontariste s'oppose, têtue, la réalité :

a) L'interception à 100 % n'existe pas dans le monde mathématique probabiliste, *a fortiori* dans le monde réel. En dépit de progrès considérables, la défense anti-aérienne n'est jamais parvenue à des taux de 100 % ; 90 % constituent un résultat brillant. L'interception d'un missile représente un défi technologique bien plus délicat, en raison de la vitesse du vecteur assaillant (entre 3 et 8 km/s). Surtout, le choix de la technique du *hit to kill* renforce ce défi. Il s'agit de frapper directement le missile assaillant et de le détruire par impact. La vitesse, la précision et l'instantanéité sont extrêmes. Auparavant, l'interception avec une charge nucléaire contournait cet impératif de précision. Elle posait toutefois des problèmes, dès lors qu'elle s'opérait au-dessus du territoire à protéger.

b) Face à une arme nucléaire, la prise de risque est trop élevée, compte tenu du taux incompressible d'échec. Dès lors qu'il s'agit d'une charge nucléaire de 20 à 100 Kt, l'erreur minimale n'est guère supportable. On ne risque pas New York et ses millions d'habitants.

c) La capacité offensive est très payante à faible coût, alors que la capacité défensive est techniquement faible, en raison du leurrage : missiles manœuvrants, fausses têtes, ballons et nuées d'objets métalliques sont excessivement efficaces pour les capacités de discrimination existantes. Bien que certaines des technologies ne soient pas à la portée de petits Etats, il est encore possible d'aveugler efficacement des radars sophistiqués avec des moyens rudimentaires. Il est par ailleurs douteux que l'adversaire ait l'amabilité de tirer ses missiles au fur et à mesure. Il choisira une salve de trois ou quatre au moins. Plus le nombre de missiles croît, plus décroît de manière non proportionnelle mais exponentielle la probabilité d'interception.

Enfin, rappelons que la menace balistique n'est ni la seule, ni la plus intéressante pour un adversaire. Elle est trop complexe et trop aléatoire en termes d'efficacité. La NMD ne permet cependant de lutter que contre elle.

Les « Rogue States »

Apparu en 1993, ce vocable connut un succès fulgurant aux Etats-Unis. Il a permis de montrer du doigt un certain nombre d'Etats au gré des fluctuations de la diplomatie des Etats-Unis. La Corée du Nord, l'Iraq et l'Iran sont demeurés longtemps en tête de liste. La Libye et la Syrie y ont également figuré, mais pas toujours. Le Département d'Etat a hésité sur l'opportunité d'y adjoindre l'Afghanistan, dès lors que Bin Laden pouvait en être le protégé. On constate le caractère opportuniste d'une telle appellation, que les diplomaties occidentales ont toujours récusée.

Une menace résulte de la combinaison d'une intention hostile et de la capacité à la mettre en œuvre. L'existence d'une capacité constitue un risque potentiel, voire un danger, mais la menace n'apparaît qu'avec le projet politique. A-t-on jamais cru que, se dotant d'une capacité de frappe nucléaire invulnérable, la France avait l'intention de menacer les Etats-Unis ?

L'évaluation des capacités et des intentions d'un adversaire incombe, en priorité, aux services de renseignements. L'administration Clinton s'est fondée, comme il est normal, sur le National Intelligence Estimate (NIE), élaboré par la CIA. Les innombrables autres services de renseignements américains (surtout la fameuse

NSA) disposent de moyens spécifiques jalousement gardés (renseignements humains, photos satellites, missions d'avions furtifs hyper-véloces et écoutes électroniques-ELINT) pour recueillir des éléments sur les programmes ennemis. Or, à partir de 1994, le NIE n'indiquait pas de traces d'une menace visant ou pouvant viser le territoire des Etats-Unis.

C'est cette sorte de verrou qu'a fait sauter le rapport Rumsfeld. Toutefois, deux catégories d'arguments viennent contrecarrer son approche. En premier lieu, toute enquête stratégique à travers le monde montre clairement que les préoccupations sont régionales, même si la région est étendue à la dimension d'un continent (Asie); les Etats-Unis ne constituent jamais la cible prioritaire. En second lieu, pourquoi l'ennemi ne serait-il plus dissuadé par la première puissance militaire mondiale? Les arguments du fou et de la logique non occidentale ont souvent été un peu facilement monopolisés. Que se passerait-il si la Corée du Nord attaquait les Etats-Unis? D'abord, la probabilité de réussite d'une telle opération reste faible, en raison de l'absence de précision. Ensuite, et surtout, cet acte signerait le suicide de l'agresseur, en raison de la riposte dévastatrice des Etats-Unis qui, de plus, serait justifiée par le droit de légitime défense.

Ces réflexions conduisent à poser la question de l'efficacité de la dissuasion nucléaire.

DÉFENSE ANTIMISSILES ET DISSUASION NUCLÉAIRE *La stabilité stratégique*

Le traité ABM

Considéré comme techniquement obsolète (et c'est vrai du point de vue des portées des missiles assaillants) et géopolitiquement dépassé — la Russie n'est plus l'URSS —, c'est pour les Républicains *a non existing treaty*, comme l'a qualifié le sénateur Jesse Helms en janvier 2001. Pourquoi cette insistance générale à le conserver?

Le traité ABM ne porte pas sur la défense, mais sur la reconnaissance mutuelle de l'impossibilité de la défense et la reconnaissance d'un équilibre stratégique fondé sur le risque d'une destruction mutuelle assurée. C'est un acte stratégique de reconnaissance d'un ordre stratégique, désagréable, dangereux, mais objectivement réel et efficace.

L'un des éléments qui faussent fondamentalement l'appréciation de la valeur exacte des différents types de défense anti-missiles tient au couplage presque systématique et totalement arbitraire entre les missiles balistiques et les armes de destruction massive (ADM). Il y a là une série d'amalgames pernicieux et déliés, dont aucun spécialiste n'est dupe.

– *Amalgame 1* : la notion d'ADM est un faux ensemble dans lequel entrent des armes de nature foncièrement différente. Alors qu'il n'existe pas de parade contre le nucléaire, il est facile de prémunir les troupes et les populations contre les effets des agressions chimiques. Quant aux armes biologiques, si chacun s'accorde sur leur forte potentialité de nuisance, personne n'est aujourd'hui en mesure de garantir leur emploi efficace au niveau tactique, et moins encore au niveau stratégique. Les discours sur le terrorisme biologique et nucléaire, largement répandus, relèvent de l'affabulation plus ou moins délibérément répandue.

– *Amalgame 2* : un missile balistique emporte une ADM. Le missile balistique qui, venant de Corée du Nord ou d'Iran, frapperait le territoire des Etats-Unis serait probablement porteur d'une arme de destruction massive, puisque ces Etats seront capables, à brève échéance, de doter leurs vecteurs de ce type de charge. Sur le plan technique, l'assertion est loin d'être assurée. La maîtrise du missile et de la charge nucléaire constitue encore un vrai défi. En outre, le niveau de précision serait très faible. Les probabilités de frapper avec succès la cible sont nettement inférieures à celles d'un échec. Dès lors, sur le plan politique, l'affaire tournerait à la catastrophe.

On atteint ainsi un problème — peut-être même le problème fondamental : *la NMD remet-elle en cause la dissuasion nucléaire* ? Dans la réalité, en aucune manière. Les Etats-Unis sont les premiers à reconnaître ce fait. D'une part, ils font savoir à leurs adversaires et à leurs alliés nucléaires que leurs capacités ne sauraient être remises en cause ; d'autre part, ils n'ont eux-mêmes aucune intention de renoncer à leurs capacités nucléaires straté-

giques, contrairement à ce qu'une mauvaise connaissance de la réalité de la stratégie militaire conduit à croire.

Au niveau des perceptions et des principes, oui, fondamentalement. La volonté de réaliser une NMD constitue un facteur important d'érosion de la dissuasion nucléaire, qui affecte beaucoup plus les alliés que les adversaires. Les Etats-Unis cherchent à modifier le rapport aux partenaires et à établir une discrimination entre les adversaires d'hier et ceux de demain. Compte tenu de la supériorité de leur potentiel économique, technique et militaire, les Etats-Unis rejettent tendanciellement le scandale que représente le pouvoir compensateur de l'atome. Autant dire que les « petits *Rogue States* » ne signifient pas grand-chose dans les préoccupations des stratégies américains. Cela rejoint la question des finalités des Etats-Unis, que nous évoquerons en fin d'analyse.

Quelles seraient les conséquences du retrait unilatéral des Etats-Unis du traité ABM ? Cette décision marquerait l'acte de décès du *arms control*. Du coup, ce serait un retour à la liberté, c'est-à-dire à la dérégulation dans les relations stratégiques. Chaque Etat suivrait sa voie, en fonction de ses ressources, tant pour la capacité offensive que pour la défensive. Eventuellement, on s'accorderait au cas par cas. Elle marquerait un ralentissement, voire un arrêt durable, du processus de réduction des armements stratégiques, aux termes des traités START.

Le déploiement de la NMD et la sortie du traité ABM ne changeraient rien à la réalité stratégique et technique. Les armes nucléaires offensives seront pour longtemps largement supérieures aux systèmes de défense ; en revanche, elles remettraient politiquement et symboliquement en cause les principes qui fondèrent l'équilibre stratégique mondial à partir de 1965-70. A cette époque, en effet, suite aux crises de Cuba et de Berlin, il s'avérait qu'un accord s'établissait sur l'existence du principe de la destruction mutuelle assurée (MAD). Le traité de non-prolifération de 1967 venait conforter cet état du monde. Sous couvert de nobles principes, un réalisme cynique s'instaurait. C'est toute cette construction qui, actuellement, est remise en cause, sans que l'on sache clairement pourquoi. Cette incertitude explique largement les réactions négatives de la plupart des Etats dans le monde, aussi bien les alliés des Etats-Unis (à très peu d'exceptions près) que les anciens adversaires.

Une opposition quasi unanime

Celle de *la Russie*, d'abord, qui refuse des dispositions constituant des violations majeures du traité ABM de 1972. Les Russes, à juste titre, s'inquiètent de la dégradation de leurs systèmes stratégiques. Désireuse de paraître constructive, poursuivant des buts cohérents avec ses intérêts stratégiques, Moscou a fait plusieurs contre-propositions. En particulier, les Russes ont suggéré une défense de théâtre pour le continent européen fondée sur des capacités d'interception en phase de propulsion ; suggestions rapidement rejetées par l'OTAN. Ces propositions ne sont certainement pas réalisables, compte tenu des moyens disponibles ; mais elles répondent peut-être à un besoin — le seul — de nature opérationnelle dans le cadre d'opérations extérieures.

La Chine a deux préoccupations : Taiwan et la relation stratégique aux Etats-Unis. Pékin regarde toute défense antimissiles d'un mauvais œil, à commencer par la NMD ; car toute défense antimissiles comporte des implications diplomatiques capitales. Le partage du secret technique étant important, il crée des liens quasi indissolubles. Une défense antimissiles américano-taiwanaise, c'est un pas en avant vers la séparation des deux Chines. Les Chinois, dont les capacités balistico-nucléaires restent très modestes — au nom d'un principe de suffisance strictement observé —, sont entrés depuis 1990 dans une phase de modernisation. Toutefois, ils n'entendent pas entrer dans une compétition avec Washington qui pourrait s'avérer ruineuse, comme ce fut le cas pour l'Union Soviétique. Enfin, il est exact qu'un développement chinois plus marqué que prévu ne ferait que renforcer la volonté de New Dehli de développer sa propre dissuasion nucléaire, officiellement tournée vers la Chine. Du coup, cette dernière n'aurait plus qu'à renforcer son aide à l'allié de revers traditionnel qu'est le Pakistan. Ce processus n'est pas directement causé par la NMD ; il s'est organisé sans elle. Toutefois, en le renforçant et en l'accélégrant, elle lui conférerait un caractère inéluctable.

Les partenaires européens. Les membres de l'Alliance atlantique sont évidemment tous concernés ; certains plus que d'autres. Tel est le cas du Royaume-Uni, dont la position est la plus délicate : à la fois parce qu'il s'agit d'une mise à l'épreuve de

la tant vantée relation spéciale, et parce que les Britanniques se sont associés, fort modestement, aux programmes de recherche liés à l'IDS. Dans l'affaire, il y a aussi le radar de Fylingdales, élément de l'alerte avancée durant toute la guerre froide. Néanmoins, l'administration de M. Blair s'est montré très réservée. Sans rejeter le principe, elle considère qu'un premier déploiement très limité serait suffisant. Toutefois, récemment, le chef du parti conservateur, M. William Hague, a cru de bonne politique de clamer haut et fort son soutien à la NMD. Un exemple supplémentaire des innombrables incidences de la compétition en politique intérieure sur des dossiers qui, pourtant, devraient être épargnés.

L'Allemagne du chancelier Schröder n'éprouve aucun enthousiasme pour une initiative qui complique les relations avec la Russie. Rares sont les Berlinoises réunifiés qui se croient sérieusement menacés par d'éventuels missiles iraniens. Bref, l'Allemagne aimerait pouvoir savourer en paix le confort stratégique européen obtenu en 1990. Quant à la France, en retrouvant, pour la circonstance, le consensus stratégique qui caractérise la classe politique, elle n'a cessé de mettre en avant les risques de déstabilisation liés à la NMD. Tandis que le président Chirac proclamait l'attachement français au traité ABM, M. Jospin s'inquiétait du risque de course aux armements. Un rapport du sénateur de Villepin faisait utilement le point sur le caractère superflu et inefficace d'un déploiement hâtif. A l'unisson, les experts ont inventorié les impossibilités techniques du système envisagé.

Dans ce concert d'objections, on retrouve fort logiquement une différence entre des préoccupations quelque peu artificielles et de profondes inquiétudes. A part quelques Etats alliés très proches, l'ensemble du monde manifeste une franche hostilité à l'égard de la NMD. Dans chaque Etat, elle s'exprime différemment, tant les intérêts sont divers. Toutefois, une sorte de consensus s'établit sur l'expression un peu mythique de « course aux armements ». Facile à placer auprès d'un large public, cet argument n'est probablement pas le plus juste. Avant tout, il convient de rappeler que, si cette défense était déployée, elle ne présenterait aucune efficacité contre les capacités russes et même chinoises. Cela, les Etats-Unis ne cessent de le proclamer. Et pourtant, les oppositions n'ont pas désarmé.

Les fausses alarmes

Isolationnisme. Ce thème, vieux comme la doctrine Monroe, n'a pas résisté à l'évolution des relations internationales durant la guerre froide. Aujourd'hui, il s'agit d'une idée manipulée, qui ne fonctionne qu'en direction d'opinions et de décideurs mal au fait de la réalité des Etats-Unis. Relevons que le général Powell, nouveau ministre des Affaires étrangères, s'est empressé de récuser l'image isolationniste dont ses adversaires démocrates, assez maladroitement, avaient cherché à l'affubler.

Interventionnisme. Le but est d'accroître le degré de liberté d'action, de ne pas être dissuadés d'intervenir et de porter secours à ses alliés, ou de pouvoir monter une coalition. L'argument est contestable : en pleine guerre froide, les Etats-Unis n'ont pas été dissuadés.

Motifs véritables

Si l'efficacité technique n'existe pas, si les menaces affichées ne « tiennent » pas, si les Etats-Unis disposent actuellement de degrés de liberté d'action bien plus importants que durant la guerre froide, comment expliquer cette poussée en faveur de la NMD ? Plusieurs raisons peuvent être invoquées : l'idéologie et une étrange mystique de la menace venue « d'ailleurs » ; la Chine, futur ennemi : la crainte et le besoin de construire un ennemi qui justifie les efforts ; la pression du lobby militaro-industriel, qui trouve là des programmes mobilisateurs pour ses équipes de recherche et ses bureaux d'étude ; la volonté de conserver la suprématie militaire mondiale par une manœuvre active de conservation du *statu quo* en des termes favorables.

Ainsi la NMD révèle-t-elle la nature originale de la position stratégique des Etats-Unis depuis la fin de la guerre froide : un puissant *statu quo* qui s'est engagé dans une manœuvre active, en vue de la conservation de la supériorité. Plutôt que d'attendre les progrès de l'adversaire pour riposter, elle anticipe sur toute possibilité de contrer les moyens dont elle dispose. Pour y parvenir, elle tire parti de la technologie et des évolutions propres à la civilisation de l'information dont elle entend guider le cours.



Cohérents, ces objectifs exigent-ils le déploiement précoce d'une NMD ? N'est-il pas possible de prolonger la phase de recherche et de développement à des niveaux financiers élevés ? Quels profits les Etats-Unis retireraient-ils d'une telle proclamation d'unilatéralisme ?

Se retirer du traité ABM constituerait, en effet, un acte politique et symbolique annonçant de manière tonitruante l'avènement d'une dérégulation de l'ordre stratégique mondial. Il aboutirait à une sorte de régression vers l'état de nature des relations internationales — nature étant malheureusement synonyme de jungle.

FRANÇOIS GÉRÉ *

Directeur scientifique de la Fondation pour la Recherche Stratégique

* Dernier ouvrage publié par François Géré : *Dictionnaire de la pensée stratégique*, Larousse, 2000. A paraître : *La réserve et l'attente, l'avenir des armes nucléaires françaises*, Economica, avril 2001.